

Type Diplôme : DU/DIU/DE

COMPOSANTE	Médecine	
MENTION	DU MEDECINE DE LA PLONGEE ET DES ACTIVITES SUBAQUATIQUES 2022/2023	
Type de session :	Deux sessions	Les éléments ci-dessous doivent être communs à l'ensemble de la mention

COMPENSATION

Les MCC déterminent le mode de compensation entre UE, semestre et année ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire.

Obtention des UE

Néant

Obtention du Semestre

Néant

Obtention de l'Année

Le total général des notes obtenues (épreuves écrites, orales et mémoire) doit être supérieur ou égal à 10/20

Validation du stage par le responsable d'enseignement - pas de note (le candidat est tenu de signer une feuille de présence obligatoire aux stages - celle-ci fait foi) - si absence au stage, l'appréciation est laissée au responsable d'enseignement.

Présence aux cours obligatoire mais toute absence est autorisée dès lors qu'elle est justifiée. Un lien vers les cours sera transmis après la fin de chaque session de formation

En cas d'absence aux examens, le candidat peut se réinscrire l'année suivante (donc redoubler) ; il garde le bénéfice du stage.

Si l'année n'est pas validée, le candidat est autorisé à redoubler s'il le souhaite.

Bénéfice du stage acquis aussi et si celui-ci n'a pas été du tout effectué ou bien en partie il devra être obligatoirement accompli en cas de redoublement. Le bénéfice de l'écrit reste acquis 2 années consécutives après l'admissibilité ; idem pour l'oral et le mémoire. Redoublement autorisé même en cas de note éliminatoire.

Note éliminatoire

Examen écrit interne : une note en dessous de 6/20, obtenue à l'une quelconque des 3 questions est éliminatoire quelque soit le total des notes de l'examen écrit.

REDOUBLEMENT

Oui sous réserve de repayer une nouvelle inscription.

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

[Art. L613-2 du Code de l'éducation](#)

